ABA METAL
Société à responsabilité limitée
Au capital 7500 €
Siège social : 1 , impasse Adélaïde 44380 PORNICHET

849 151 972 au RCS de SAINT-NAZAIRE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES DU 1er DECEMBRE 2025

LES SOUSSIGNES

- Monsieur Jérôme AMELINE BASBOURG, demeurant 1 Impasse Adelaïde 44380 PORNICHET,
- La Société P'TITE LIMAILLE, SAS, domiciliée 8 Bis Avenue du Hecqueux 44380 PORNICHET, immatriculée au RCS de ST NAZAIRE sous le numéro 982 947 384, représentée par Monsieur Jérôme AMELINE BASBOURG

APRÈS AVOIR EXPOSÉ

Que les soussigné sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée dénommée ABA METAL dont le siège social est 1 Impasse Adelaïde 44380 PORNICHET, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SAINT NAZAIRE sous le numéro 849 151 972 (ci-après désignée la « Société »), et dont le capital social de 7 500 €

ONT PRIS LES DÉCISIONS QUI SUIVENT, RELATIVES :

- au transfert de siège social de la Société,
- à la modification corrélative des statuts,
- à la délégation de pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités,

PREMIERE DÉCISION

Les associés décident de transférer le siège social au 8 Bis Avenue du Hecqueux ZAC du Hecqueux 44380 PORNICHET à compter de ce jour.

DEUXIEME DECISION

En conséquence de ce qui précède, les associés décident de modifier l'article 4 des statuts comme suit

" 4. SIEGE SOCIAL

Le siège de la Société est situé 8 Bis Avenue du Hecqueux ZAC du Hecqueux 44380 PORNICHET."

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIEME DECISION

Les associés donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits des présentes décisions pour procéder à tout dépôt au rang des minutes d'un notaire et pour remplir toutes formalités

nécessaires, notamment auprès du greffe du Tribunal de commerce, et en particulier à tout Collaborateur de l'Etude NOTAIRES PRESQU'ILE ASSOCIES, Notaires à LA BAULE, à l'effet de signer toutes pièces et tous actes nécessaires à l'accomplissement de la ou des résolutions prises, pour remplir toutes formalités de publicité prescrites par la loi et les règlements et notamment pour signer tous avis à insérer dans un journal d'annonce légales, et tous imprimés nécessaires à l'accomplissement des décisions prises et au registre des bénéficiaires effectifs.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par les associés et consigné sur le registre de ses décisions.

Fait le 1er décembre 2025,

Monsieur Jérôme **AMELINE BASBOURG**	
Pour la Société P'TITE LIMAILLE Monsieur Jérôme AMELINE BASBOURG	